



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 novembre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, a l'intention d'organiser, le 20 novembre 2023, un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix ».

Afin d'orienter le débat, la Chine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 14 novembre 2023 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public sur le thème « Maintien
de la paix et de la sécurité internationales : mettre
le développement commun au service de la pérennisation
de la paix », qui se tiendra le 20 novembre 2023**

Le lien qui existe entre paix et développement mobilise fortement l'attention de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité examine également les moyens de remédier aux problèmes de sécurité par la voie du développement. Dans le cadre de sa présidence du Conseil en novembre, la Chine organisera un débat public sur le thème « Mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix ».

S'inscrivant dans le prolongement de discussions antérieures et de la pratique établie, ce débat public sera l'occasion pour les participantes et participants d'échanger leurs vues sur la manière dont le développement commun contribue à la pérennisation de la paix et de la sécurité ainsi que sur la stratégie globale à adopter afin d'aider les pays touchés par un conflit à asseoir une paix durable, et ce, en renforçant leur capacité de développement durable et en s'attaquant aux causes profondes des conflits, telles que le problème du déséquilibre et de l'insuffisance du développement, tout en éliminant les divers obstacles au développement durable de ces pays.

La sécurité sous l'angle du développement

Selon le rapport de 2022 sur les tendances mondiales, établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 108 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir leur foyer en raison de la guerre et de la violence, un chiffre sans précédent, qui est deux fois plus élevé qu'il y a 10 ans. Les conflits armés auraient également coûté la vie à 238 000 civils en 2022, soit le nombre le plus élevé de victimes civiles dans le monde au cours de ce siècle. Ces chiffres alarmants soulignent la nécessité de revoir les stratégies et les approches de pérennisation de la paix.

Alors que les liens entre paix, économie, développement et technologie continuent de se resserrer à l'heure de la mondialisation et de la connectivité, il est de plus en plus difficile de combattre l'insécurité sans tenir compte d'autres points de vue. Si des mesures rapides doivent être prises pour remédier aux problèmes immédiats, le Conseil de sécurité doit également rechercher des solutions à long terme en s'attaquant aux causes profondes des conflits. Nombre de conflits régionaux sont directement liés à un développement déséquilibré et insuffisant, qui est souvent le résultat d'une pauvreté extrême, d'inégalités de distribution, d'un manque d'emplois et d'infrastructures médiocres. Les pays les moins développés et les populations les plus vulnérables sont davantage exposés aux menaces en matière de sécurité, qui ne peuvent être éliminées uniquement par des moyens militaires et des mesures de sécurité classiques. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale et coordonnée, en s'attachant particulièrement à renforcer la synergie entre le développement commun et la pérennisation de la paix.

Cette idée n'est pas vraiment nouvelle. Depuis les années 1990, le développement au service de la paix est un sujet régulièrement examiné par l'Organisation des Nations Unies, et notamment par le Conseil de sécurité. Dans le cadre d'une réunion au niveau ministériel sur la situation en Afrique qui s'est tenue en septembre 1997, le Conseil s'est penché pour la première fois sur l'interaction

entre la paix et le développement. Les participants avaient concentré leur attention sur les causes profondes des conflits en Afrique et souligné qu'une action plus globale était nécessaire pour régler les problèmes rencontrés par le continent. Un an plus tard, le Secrétaire général Kofi Annan avait creusé cette idée dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, dans lequel il avait souligné que la médiocrité des résultats économiques ou les inégalités face au développement étaient à l'origine d'une crise économique chronique qui exacerbait les tensions internes et limitait considérablement la capacité de faire face à ces tensions, et que sans développement, il n'y avait guère d'espoir de réduire les conflits en Afrique.

Au cours de la dernière décennie, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs débats sur la promotion de la paix par le développement, ce qui témoigne d'une meilleure compréhension de ce sujet de sa part.

- « Interdépendance de la sécurité et du développement », un débat ouvert organisé par le Brésil en février 2011. Une déclaration du Président (S/PRST/2011/4) a été adoptée, dans laquelle il a été souligné que la reconstruction, le relèvement économique et le renforcement des capacités étaient des conditions essentielles du développement à long terme des pays au lendemain de conflits, et d'une paix durable.
- « Développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales », un débat ouvert organisé par le Chili en janvier 2015. Une déclaration du Président (S/PRST/2015/3) a été adoptée, dans laquelle les États Membres ont été encouragés à définir une stratégie commune des Nations Unies en matière de développement partagé, compris comme étant la clef de la prévention des conflits et de l'instauration d'une stabilité à long terme et d'une paix durable.
- « La sécurité, le développement et les causes profondes des conflits », un débat public organisé par le Royaume-Uni en novembre 2015.
- « Éliminer les causes profondes des conflits tout en favorisant le relèvement après la pandémie en Afrique », un débat public organisé par la Chine en mai 2021. Une déclaration du Président (S/PRST/2021/10) a été adoptée, dans laquelle le Conseil a souligné que le développement socioéconomique était indispensable à la pérennisation de la paix et que celui-ci passait par des activités de développement économique, notamment par le développement des infrastructures transnationales et transrégionales, l'industrialisation, l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'esprit d'entreprise.
- « Paix et sécurité en Afrique : renforcer les capacités pour pérenniser la paix », un débat public organisé par la Chine en août 2022. Une déclaration du Président (S/PRST/2022/6) a été adoptée, dans laquelle le Conseil a souligné qu'il était indispensable de soutenir le développement socioéconomique pour pérenniser la paix, grâce au développement économique, et demandé qu'on relève les défis en faisant davantage pour améliorer le renforcement des capacités.
- « Paix et sécurité en Afrique : l'effet des politiques de développement sur la mise en œuvre de l'initiative Faire taire les armes », un débat public organisé par le Mozambique en mars 2023.

Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général António Guterres a indiqué que le développement durable était en définitive la seule façon de remédier intégralement aux causes interdépendantes et multidimensionnelles de la violence et de l'insécurité. Il est indispensable de mettre au point des stratégies de paix plus

complètes et plus efficaces au vu du lien qui existe entre paix et développement dans tous les secteurs. Il est par ailleurs essentiel d'avoir conscience du fait qu'aucune nation n'est une île, un tout, complet en soi, et que la sécurité et le développement de tous les pays sont étroitement liés. Lorsque l'un d'entre eux est fragilisé ou bascule dans le conflit, il s'ensuit souvent des retombées négatives sur ses voisins. Il faut donc encourager l'unité et la coopération pour produire davantage de biens publics mondiaux qui profitent à toutes et à tous, l'objectif étant de parvenir à un développement commun et d'asseoir durablement la paix.

Dans son rapport de 2022 sur la consolidation et le maintien de la paix, le Secrétaire général a souligné que la meilleure défense contre les conflits violents était un développement inclusif qui ne laisse personne de côté. L'importance que revêt le développement centré sur la population est également mise en avant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été approuvé par les dirigeants du monde en 2015.

Les projets de développement visant à éliminer la pauvreté, à améliorer l'emploi et l'éducation, à construire des infrastructures et à accélérer la modernisation de l'agriculture et la transformation industrielle peuvent créer davantage de moyens de subsistance pour les populations et renforcer leur confiance dans la gouvernance de l'État et, de ce fait, contribuer à la paix et à la stabilité à long terme aux niveaux national et régional. En plaçant la population au cœur des interventions, cette stratégie de développement garantit le partage des bénéfices du progrès et joue donc un rôle important dans l'élimination de la discrimination et de la marginalisation, la promotion et la protection des droits humains, la facilitation de la paix et de la réconciliation nationales et le règlement des conflits.

Compte tenu des liens étroits qu'il entretient avec d'autres secteurs d'activité, le développement devrait être pris en compte dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation et de maintien de la paix. Il devrait en outre être coordonné avec les processus politiques et processus de paix, le désarmement et la démobilisation, la réforme du secteur de la sécurité et l'État de droit, entre autres.

Les pays touchés par des conflits font face à des problèmes humanitaires et à des difficultés de développement qui n'ont que trop duré. Bien qu'elle permette de répondre aux besoins immédiats, l'aide humanitaire ne saurait suffire pour remédier à la situation. La communauté internationale et l'ONU, qui ont à l'esprit le lien qui existe entre paix et développement, insistent sur la nécessité de compléter l'aide humanitaire à court terme par des investissements à long terme axés sur le développement afin d'aider ces pays non seulement à se relever et à se reconstruire, mais aussi à développer un sentiment d'appropriation, à dynamiser leurs moteurs du développement et à renforcer leur capacité de résister aux chocs et à pérenniser la paix.

Des problèmes multidimensionnels

Selon un rapport publié en 2022 par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, convoqué par le Secrétaire général afin d'assurer le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les pays en développement les plus pauvres consacrent en moyenne 14 % de leurs revenus aux intérêts de leur dette, soit près de quatre fois plus que les pays développés. En général, les pays touchés par un conflit éprouvent des difficultés à obtenir des ressources de développement et un appui financier suffisants et durables. N'ayant pas de ressources ni de moyens à consacrer au maintien et à la consolidation de la paix, ces pays sont davantage exposés aux troubles engendrés par la pauvreté. Lorsqu'ils se retrouvent de nouveau en proie à des difficultés économiques ou à des bouleversements politiques, ils courent le

risque de voir leur cote de crédit être abaissée et leurs conditions de prêt durcies par les agences internationales, ce qui pourrait les plonger davantage dans le cercle vicieux du conflit et de la pauvreté.

Des problèmes se posent également dans le domaine technologique. Les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, l'énergie propre ou la biotechnologie ont profondément modifié la façon dont les populations travaillent et vivent. Toutefois, la fracture technologique croissante entre les pays développés et les pays en développement, en particulier la fracture numérique, exacerbe des inégalités nouvelles en matière de développement. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour que tous les pays bénéficient d'un accès égal aux technologies émergentes et en tirer profit, le but étant de promouvoir le développement commun afin de le mettre au service de la pérennisation de la paix.

Les opérations de maintien de la paix sont un moyen important pour le Conseil de sécurité de maintenir la paix internationale. Toutefois, tant que les causes économiques et sociales des conflits ne seront pas éliminées, les progrès réalisés par les opérations de maintien de la paix risquent d'être réduits à néant. Les opérations de maintien de la paix peuvent prévenir la reprise des conflits plus efficacement lorsqu'elles ont la possibilité de collaborer avec le pays hôte pour faciliter la reconstruction et le développement au niveau local. Le Conseil de sécurité doit donc faire preuve de prudence et de créativité lorsqu'il élabore les mandats des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne le rapprochement des activités de maintien et de consolidation de la paix et la synergie entre sécurité et développement.

Questions devant servir à orienter le débat

a) Comment mettre le développement commun au service du maintien de la stabilité et de la sécurité ? Comment s'assurer que les ressources consacrées au développement profitent de manière équitable à toutes et à tous ?

b) Quelles mesures peuvent prendre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité pour aider les pays touchés par un conflit à renforcer leurs capacités de développement ainsi que leur résilience face aux risques liés à la sécurité ?

c) Comment réorienter les travaux des institutions financières internationales de façon à mieux promouvoir la paix et la stabilité dans le monde ? Comment garantir aux pays en développement un accès équitable au financement afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté et des conflits ?

d) Comment aider les pays en développement à réduire la fracture numérique et les écarts de développement, à parvenir à un développement commun et à pérenniser la paix ?

e) Comment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les autres présences des Nations Unies peuvent-elles contribuer à créer des conditions favorables au développement des pays hôtes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ?

Modalités de la réunion

Le débat public se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité à 10 heures, le lundi 20 novembre, et sera présidé par M. Zhang Jun, Ambassadeur et Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les personnes ci-après seront invitées à prendre la parole devant le Conseil de sécurité :

- António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- Dilma Rousseff, Présidente de la Nouvelle Banque de développement
- Jeffrey Sachs, Président du Réseau des solutions pour le développement durable et Directeur du Center for Sustainable Development de la Columbia University

Les États Membres qui souhaitent participer au débat au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité doivent inscrire le nom de leur représentant(e) sur la liste des orateurs dans le portail e-deleGATE et y télécharger une lettre adressée à la présidence du Conseil par leur représentant(e) permanent(e) ou leur chargé(e) d'affaires par intérim. Les États Membres participants ne sont pas tenus de soumettre des déclarations écrites sur le portail e-deleGATE. Les déclarations seront incluses dans le procès-verbal provisoire de la séance.
